



Parcours OPTIC 2000

- **Distance** : 27 km
- **Dénivelé positif** : 1 200 mètres
- **Départ** : 8h le dimanche 9 avril
Départ et arrivée au même endroit environ 2 km après l'entrée du Parc de La Rivière Bleue, à environ 1h de voiture dans le sud de Nouméa en direction de Yaté
- **Age** : ouvert aux + de 18 ans dans l'année (nés en 2005 et avant)
- **Tarif** : 5 000 fcfp

Aucun remboursement après la clôture des inscriptions, remboursement à 75% si annulation par mail uniquement (nouvellecaledonieaventure@gmail.com) **impérativement avant** la clôture des inscriptions.

- L'inscription comprend l'entrée au parc provincial de la Rivière Bleue, une médaille à chaque finisher, un dossard nominatif, des ravitaillements sur les PC et la participation à la soirée de remise des prix.
- **Modalités d'inscription** :
 - **Pour s'inscrire et être classé** : Il faut fournir lors de votre inscription sur le site www.inlive.nc, au choix :
 - une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
 - une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - ✓ Fédération des clubs de la défense (FCD),

- ✓ Fédération française de course d'orientation (FFCO),
 - ✓ Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - ✓ Fédération française handisport (FFH),
 - ✓ Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - ✓ Fédération sportive des ASPTT,
 - ✓ Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - ✓ Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - ✓ Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
 - un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d' un an à la date de la compétition, ou de sa copie.
 - **Pour s'inscrire sans classement** : questionnaire médical à remplir (si une seule réponse est affirmative, il faudra fournir un certificat médical de moins d'un an)
- **Remise des dossards** : Chez Optic 2000 Centre ville, le jeudi 06 avril entre 14h et 17h30, vendredi 07 avril entre 14h et 17h30 et le samedi 08 avril entre 9h et 12h.
 - **Entrée au Parc Provincial de la Rivière Bleue** : En présentant votre dossard, entre 6h45 et 7h15.
 - **Parking** : la zone de parking à environ 2 km après l'entrée du Parc, à proximité du départ, les véhicules 4x4 seront stationnés à 300m.
 - **Matériel obligatoire** : **2 litres d'eau minimum, 1 gobelet recyclable, 1 couverture de survie ou une veste étanche. (téléphone souhaité)**
Le matériel obligatoire sera vérifié au moment du départ et/ou éventuellement sur le circuit.
 - **Balisage** : Le balisage sera fait avec des bandes de toile cirée de couleur ORANGE et environ tous les 30 à 50 mètres. Chaque changement important de direction (carrefour, croisement) sera indiqué par une flèche au sol (parfois réalisée avec des pierres) ou une « porte » réalisée avec 2 à 3 balises. Si vous n'apercevez plus de balisage de couleur orange ou réfléchissant pendant 200m, cela signifie que vous n'êtes plus sur le tracé. Soyez vigilants au balisage et aux flèches.
 - **Des barrières horaires imposées sur une allure minimale d'environ 4 km/h** : un coureur arrivant après les barrières horaires pourra être dérouté ou ramené en véhicule par l'organisation.
 - Il incombe à chaque participant de s'assurer qu'il a été correctement pointé par les contrôleurs.

- **Ravitaillement** : Les ravitaillements seront garnis de fruits frais et secs, de biscuits salés et sucrés. **Il n'y aura aucun gobelet plastique sur les PC.**
- **N° téléphone en cas d'urgence** : 82 12 82
- **Classement hommes et femmes** :
 - 3 premiers au SCRATCH (toutes catégories)
 - 3 premiers JUNIORS-ESPOIRS-SENIORS-MASTERS M0 (nés entre 2005 et 1984 inclus)
 - 3 premiers MASTERS M1 à M2 (nés entre 1983 et 1974 inclus)
 - 3 premiers MASTERS M3 à M4 (nés entre 1973 et 1964 inclus)
 - 3 premiers MASTERS M5 à M6 (nés entre 1963 et 1954 inclus)
 - 3 premiers MASTERS M7 et plus (nés en 1953 et avant)
- **Remise des prix au Tennis Club du Receiving, le mercredi 12 avril à 18h (la présence au podium est indispensable pour obtenir sa récompense sauf pour raison professionnelle ou de résidence en brousse)**
- **Tirage au sort sur le site le dimanche à 11h30.** (les lots seront mis à disposition au magasin Terre de Running et récupérables avant le 1 juin 2023)

Le camping ne sera pas autorisé sur la zone de parking la veille de la course. Pour ceux qui souhaiteraient camper à proximité, voir le camping des Bois du Sud

Des stands de nourriture seront présents.

En cas de force majeure, au sens de l'article 1148 du code civil, l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs, mais fera son maximum pour reporter l'épreuve dans des délais raisonnables.

Assurance individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFA.

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Il peut par mail s'y opposer.

L'adresse mail renseignée par le concurrent au cours de l'inscription en ligne servira à l'association NCA pour donner des informations relatives au Trail des Cagous 2023 et informer de ses manifestations sportives suivantes, via une liste de diffusion. Il sera possible de s'en désabonner à la première réception d'un mail.

Avec son inscription, le participant s'engage à respecter le règlement du Parc de la Rivière Bleue et les informations ci-dessus.